Zeitschrift: Domaine public Herausgeber: Domaine public

Band: - (1981)

Heft: 589

Rubrik: Le carnet de Jeanlouis Cornuz

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 13.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Europe et, peut-être, dans le monde. La suppression progressive des interdictions du Parti communiste et de la Fédération socialiste suisse permirent la constitution légale du Parti suisse du travail et le lancement, en août 1944, de «La Voix ouvrière», hebdomadaire d'abord, puis quotidienne dès le 6 avril 1945.

Depuis le début de l'année passée, il n'y a donc plus de quotidien de gauche en Suisse romande. Remarquons que cette disparition correspond à une réduction importante du nombre des quotidiens romands. Deux indications chiffrées. Au lancement de «La Sentinelle» quotidienne, il y avait neuf quotidiens dans le canton de Neuchâtel, dont quatre paraissaient à La Chaux-de-Fonds, trois à Neuchâtel, un au Locle et un à Cernier. Il reste actuellement deux quotidiens dans ce canton. En 1930, alors que «Le Droit du Peuple» paraissait à Lausanne, il y avait dix quotidiens dans le canton de Vaud, dont six à Lausanne (avec un quotidien agrarien: «Le Pays vaudois»), deux à Vevey et deux à Montreux. Il reste sept titres dans le canton de Vaud.

Les conditions de diffusion d'un message politique quotidien étaient probablement plus aisées autrefois, eu égard au militantisme des abonnés potentiels, parce que les moyens techniques étaient plus simples et moins onéreux qu'aujourd'hui, parce que les entreprises concurrentes étaient de dimensions moyennes et comparables, incapables par exemple de dominer le marché publicitaire.

Le quotidien politique du XXIe siècle? Sur papier ou non? Il reste moins de vingt ans pour le préparer. A peine deux fois la durée de l'absence du «Peuple-La Sentinelle» depuis sa dernière disparition.

Le tout signé: Balzac, dans son Melmoth réconcilié.

avancée lui donne annuellement, il en accepte le

tiers, le met dans de grands sacs appelés Ecoles, et

»Ceci est le bilan exact du Talent et de la Vertu.

dans leurs rapports avec le Gouvernement et la

Société à une époque qui se croit progressive. Sans

cette observation préparatoire, une aventure arri-

vée récemment à Paris paraîtrait invraisemblable,

tandis que, dominée par ce sommaire, elle pourra

peut-être occuper les esprits assez supérieurs pour

avoir deviné les véritables plaies de notre civilisa-

tion qui, depuis 1815, a remplacé le principe Hon-

neur par le principe Argent.» (C'est encore moi qui

l'y remue pendant trois ans. (...)

souligne.)

De grâce, dites-moi comment je dois présenter ce texte à mes élèves, sans passer pour un incendiaire et sans en faire des brigadistes rouges!

Bien sûr, les méthodes actuelles de la critique me donnent quelques movens de m'en tirer:

Je puis me pencher sur l'inconscient de l'auteur, et partant de l'équation freudienne: or = feces, c'est bien le diable si je ne parviens pas à la conclusion que Balzac nourrissait des désirs incestueux pour sa grand-mère!

Je puis aussi m'intéresser aux structures de son roman, tenter un «essai d'analyse stylistique», dans lequel j'étudierai l'aspect graphique du texte, la construction des phrases, le «rythme accentuel», etc1. Seulement voilà: ces jeunes sont parfois étonnamment pervertis: ne verront-ils pas alors dans Balzac de la «littérature», dans le sens le plus fâcheux du terme?

On me répondra peut-être que c'est un moindre risque...

J.C.

LE CARNET DE JEANLOUIS CORNUZ

Le professeur de français et les brigades rouges

J'espère que vous avez bien réfléchi...

Vous avez fait de moi un «maître de langue et de littérature françaises au gymnase» — je veux dire: par l'intermédiaire de vos représentants, lesquels à leur tour ont ratifié ma «nomination» par des fonctionnaires ad hoc. Par ailleurs vous avez prévu un programme — vous? «si ce n'est toi, c'est donc ton frère», ou plus exactement ton arrière-arrière grand-père — qui prévoit l'étude d'un certain nombre d'auteurs. Bien.

Et parmi ces auteurs...

Mais citons d'abord les textes:

«(...) La nature morale a ses caprices, elle se permet de faire çà et là d'honnêtes gens et des caissiers. Aussi, les corsaires que nous décorons du nom de Banquiers (c'est moi qui souligne) et qui prennent une licence de mille écus comme un forban prend ses lettres de marque, ont-ils une telle vénération pour ces rares produits des incubations de la vertu qu'ils les encagent dans des loges afin de les garder comme les gouvernements gardent les animaux curieux.»

Non, ce texte n'est pas de Ziegler, ni de Masnata, ni n'est tiré du livre de Torracinta, Les Banques suisses en question (décidément, je crois que ce dernier livre est à lire sans tarder!).

Mais continuons:

«Le Gouvernement (...) lève sur les jeunes intelligences, entre dix-huit et vingt ans, une conscription de talents précoces; il use par un travail prématuré de grands cerveaux qu'il convoque afin de les trier sur le volet comme les jardiniers font de leurs graines. Il dresse à ce métier des jurés peseurs de talents qui essaient les cervelles comme on essaie l'or à la Monnaie. Puis, sur les cinq cents têtes chauffées à l'espérance que la population la plus

¹ Voir à ce sujet, par exemple, une étude consacrée à L'Eté des Sept-Dormants de Jacques Mercanton, parue dans la revue Etudes de Lettres d'octobre-décembre 1980.